

INSTRUCTION

N° 99-095-T35 du 13 septembre 1999

NOR : BUD R 99 00095 J

Texte publié au BOCP

COURSE DE CHEVAUX

ANALYSE

Contribution sociale généralisée sur tous les enjeux du pari mutuel
(sociétés de courses de province)

Date d'application : 01/01/1999

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; COURSE DE CHEVAUX ;
PARI MUTUEL ; CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 99-025-T35 du 16 février 1999
Instruction codificatrice n° 58-XXX-T35 du 15 juillet 1958

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGF	TPG	DOM	RF									

DIFFUSION

GT 61

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

4ème Sous-direction - Bureau 4A

La présente instruction a pour objet de porter à la connaissance des comptables la nouvelle imputation comptable de la contribution sociale généralisée prélevée sur une fraction des enjeux recueillis sur et hors les hippodromes et encaissée par les trésoreries.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la contribution collectée sur ces enjeux est imputée à la rubrique 305 « Opérations du service épargne-gestion », sous-rubrique « Opérations de portefeuille - CSG sur produits des jeux ».

L'état P 213 F continue d'être accompagné de l'état P 218 édité par l'application informatique DDR3 qui sert à la confection, par le poste centralisateur, de la déclaration de recette.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 4ÈME SOUS-DIRECTION

DOMINIQUE LAMIOT